

**S O M M A I R E**

31-35, rue Froidevaux,  
 75006 Paris Cedex 14  
 Tél. rédaction 01 40 64 53 97  
 Fax 01 40 64 54 66  
 E-mail: [scourvasier@dalloz.fr](mailto:scourvasier@dalloz.fr)  
**RESPONSABLE DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
**RESPONSABLE DE LA PUBLICATION**  
 Laurent Vallée

**REDACTION**  
 Rédacteurs:  
 Philippe Weill-Houin  
*Professeur à l'Université Paris-Dauphine*  
 Nicolas Rontchevsky  
*Professeur à l'Université Robert-Schuman*

**COMITÉ DE RÉDACTION**  
 Gilles Azéma, Gilles Bachelier, Bernard Bouloc, Gauthier Blanluet, Claude Champaud, Françoise Claudel, Pierre Collin, Didier Danet, Philippe Delebecque, Jean-Claude Desbarry, Olivier Fouquet, Jean-Christophe Gaudrat, Philippe Gaudrat, Charles Goyet, Laurent Grocclaude, Gérard Jazottes, Paul Le Cannu, Jean-Pierre Le Gall, Dominique Legeais, Eric Loquin, Monique Luby, Francine Marmig-Venier, Anne Marmisse, Philippe Orsoni, Arlette Martin-Serf, Corinne Mascala, Jean Monéger, Marie-Hélène Monsérié, Gilbert Orsoni, Gilles Paisant, Frédéric Pollaud-Dulian, Nicolas Rontchevsky, Corinne Saint-Alary-Houin, Bernard Saintourens, Michel Storck, Laurent Vallée, Jean-Luc Vallens

**ÉDITION**  
 Philippe Weiss, *Directeur éditorial*  
 Annette Courvasier, *Éditeur*  
 Emy Jouan-Le Bris, *Assistante de rédaction*

**ABONNEMENTS**  
 Yvette Nay  
 Abonnements: Dalloz - BP 150  
 94308 Ivry-sur-Seine Cedex  
 Tél. 0 820 800 017 (0,12 € TTC/mn),  
 fax 01 40 64 89 92

Abonnement annuel partant du premier numéro de l'année (2007/4 n°)  
 France et DOM: 152 €  
 Étranger: 168 €

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en aviser le service des abonnements sans délai, l'éditeur ne pouvant garantir pendant plus de 6 mois le service des numéros manquants.

**ÉDITIONS DALLOZ**  
 Société anonyme au capital de 3956040 euros

**Siège social:**  
 31-35, rue Froidevaux - Paris 14<sup>e</sup>  
 RCS Paris 572 195 550  
 Siret 572 195 550 00098  
 Code APE 221A  
 TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

GPPAP n° 0907 T 82121  
 ISSN 0244-9358

Imprimerie Chirat  
 42540 St-Just-la-Pendue

**ARTICLES** 709

- La notion d'entreprise  
 par Thierry Lamarche ..... 709
- Appréciation et pouvoirs du comité d'entreprise lors du déclenchement  
 et de la poursuite de la procédure d'alerte  
 par Nathalie Pierre..... 733

**CHRONIQUES** 757

- Organisation générale du commerce**
- Actes de commerce, commerçants et fonds de commerce  
 par Bernard Saintourens..... 757
  - Tribunaux de commerce et arbitrage  
 par Eric Loquin ..... 760
  - Organisation administrative et professionnelle du commerce  
 par Gilbert Orsoni..... 774

- Propriétés incorporelles**
- Propriété littéraire et artistique  
 par Frédéric Pollaud-Dulian ..... 779
  - Droit des nouvelles technologies  
 par Philippe Gaudrat ..... 814

- Sociétés et autres groupements**
- Sociétés en général  
 par Claude Champaud et Didier Danet ..... 843
  - Sociétés par actions  
 par Paul Le Cannu..... 863

- Droit des marchés financiers**  
 par Nicolas Rontchevsky et Michel Storck ..... 870

- Crédit et titres de crédit**  
 par Dominique Legeais ..... 887

- Ventes - Transports et autres contrats commerciaux**  
 par Bernard Bouloc ..... 904

- Entreprises en difficulté**
- Redressement et liquidation judiciaires  
 par Arlette Martin-Serf ..... 910

- Surendettement des particuliers**  
 par Gilles Paisant ..... 919

- Droit pénal des affaires**  
 par Bernard Bouloc ..... 925

<b>Régime fiscal des affaires</b> par Pierre Collin, Philippe Martin et Laurent Vallée .....	932
<b>Droit européen des affaires</b> par Anne Marmisse-d'Abbadie d'Arrast.....	941
<b>Droit du commerce international</b> par Philippe Delebecque.....	944
<b>TABLES</b> .....	950
Tables générales - Année 2006 .....	950

---

**Les opinions émises dans la Revue n'engagent que les auteurs**

---



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

Éditions Dalloz  
31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris Cedex 14

Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

# RTDcom.

Revue trimestrielle de  
droit commercial  
et de droit  
économique

Octobre / Décembre

2006

n°4

d'entreprise

ation et pouvoirs  
ite d'entreprise  
déclenchement  
poursuite  
procédure d'alerte

## JURISPRUDENCE

Organisation administrative  
et professionnelle du commerce :

Liberté du commerce et de l'industrie.

Contrats de partenariat p 774

Droit des marchés financiers :

Retour à l'orthodoxie juridique :

*LVMH c/ Morgan Stanley* p 875

Crédit et titres de crédit :

Affacturation. Validité des dates  
de valeur

p 895

Surendettement des particuliers :

A propos de la durée de la procédure  
de traitement

p 921

Régime fiscal des affaires :

Effets d'un apport partiel d'actif  
soumis au régime des scissions  
sur les obligations fiscales  
de l'apporteuse

p 937

## LÉGISLATION

**Droit d'auteur**

(loi n° 2006-961

du 1<sup>er</sup> août 2006)

p 779-814

DA|LOZ